

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Comité Départemental du Loiret

Siège Social : 182, rue Albert Barbier - 45160 OLIVET - ☎ 02 38 66 08 72

N° Enregistrement 09-806
N° SIREN 447 730 961



EXAMEN D'INITIATEUR

Session du 9 avril 2006 - Saran

EPREUVE DE REGLEMENTATION

Durée : 30 minutes

- 1- Quelles sont les prérogatives d'un encadrant E1 ? *4 points*
- 2- Qui peut réaliser un baptême et dans quelles conditions ? *3 points*
- 3- Quelles sont les fonctions de la licence fédérale FFESSM ? *4 points*
- 4- Qui compose le Bureau d'une association loi 1901 et quel est son rôle ? *2 points*
- 5- Que signifie TIV ? A quelle disposition dérogatoire ce sigle se rapporte-t-il ? *1 point*
- 6- Quels organes de la FFESSM ont en charge les formations de plongeurs ? *1 points*
- 7- Quelles sont les conditions générales de candidature au niveau 1 FFESSM ? *2 points*
- 8- Qui peut encadrer des enfants en formation jeune plongeur et à quelle profondeur ? *3 points*

Président Commission Technique :

Serge OUTIN - 2 rue du Commandant de Poli - 45000 ORLEANS
02.38.22.54.35 - 06.85.55.73.12 serge_outin@eu.fmo.com